

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 5 février 2013, à 20:00 heures, à la salle Simon Lacoste, du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Mario McDuff, monsieur le conseiller, Dominic Gemme ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard, Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Étaient absents: Monsieur le maire François Gamache et monsieur le conseiller Pierre Vermette.

La directrice générale, madame Carmen McDuff et la greffière, Me Éléa Claveau étaient également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur le maire suppléant Mario McDuff.

24-02-13 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff, appuyée par monsieur le conseiller Dominic Gemme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

Adoptée

25-02-13 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE JANVIER 2013.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poitras, appuyée par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux des séances de janvier 2013, tels que rédigés.

Adoptée

26-02-13 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

Engagements 2012 (9 commandes)	6 069,25 \$
Achats de biens et service 2012 (56 factures)	86 138,08 \$
Engagements 2013 (55 commandes)	290 104,56 \$
Achats de biens et service 2013 (119 factures)	209 192,45 \$
Salaires (périodes 2)	100 635,27 \$
Total	<u>692 139,61 \$</u>

Signé ce 5^e jour de février 2013.

Carmen McDuff, directrice générale

CONSIDÉRANT les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes aux présentes, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- 1^o d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.
- 2^o d'autoriser le paiement des dépenses tel qu'indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée

ADMINISTRATION

27-02-13

Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada.

Il est proposé par madame Nathalie Poitras, appuyée par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'effectuer une demande d'aide financière pour six (6) étudiants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada pour l'année 2013.

D'autoriser la directrice générale ou en son absence la directrice de la trésorerie à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de demande ainsi que tous documents s'y rattachant.

Adoptée

28-02-13

Modification de l'entente portant sur la délégation à la MRC de Marguerite-D'Youville de la compétence pour établir une Cour municipale commune et sur l'établissement de cette Cour Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'adoption, le 5 novembre 2002, du règlement 494-02 autorisant la Municipalité de Saint-Amable à conclure une entente portant sur la délégation à la MRC de Lajemmerais de sa compétence pour établir une cour municipale commune et régionale et sur l'établissement de cette cour,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette entente afin de rationaliser certains aspects financiers;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyée par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence le greffier à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente modificative, telle qu'annexée aux présentes.

Adoptée

GREFFE

29-02-13

Avis de motion - Règlement 710-00-2013 autorisant la conclusion d'une entente modifiant « l'entente portant sur la délégation de compétence à la MRC de Marguerite-D'Youville pour établir une Cour municipale commune et sur l'établissement de cette Cour».

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Nathalie Poitras

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 710-00-2013 autorisant la conclusion d'une entente modifiant « l'entente portant sur la délégation de compétence à la MRC de Marguerite-D'Youville pour établir une Cour municipale commune et sur l'établissement de cette Cour».

Adoptée

30-02-13

Avis de motion - Règlement 711-00-2013 visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement de toilettes standard par des toilettes à faible consommation d'eau potable.

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Dominic Gemme

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 711-00-2013 visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement de toilettes standard par des toilettes à faible consommation d'eau potable

Adoptée

31-02-13

Adoption – second projet du règlement 709-00-2013 amendant le règlement de zonage numéro 647-10 afin d'y ajouter l'usage « location, vente et réparation d'outils et de machinerie » à la zone CH-2 et d'apporter certains ajouts en vue d'assurer une intégration réussie dudit usage proposé.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné le 15 janvier 2013;

CONSIDÉRANT qu'une séance de consultation publique a été tenue le 5 février 2013, à 19h45 à la salle Simon Lacoste;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyée par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet du règlement numéro 709-00-2013 amendant le règlement de zonage numéro 647-10 afin d'y ajouter l'usage « location, vente et réparation d'outils et de machinerie » à la zone CH-2 et d'apporter certains ajouts en vue d'assurer une intégration réussie dudit usage proposé, soit adopté.

Adoptée

32-02-13 **Adoption – Règlement numéro 707-00-2012 remplaçant le règlement 668-11 sur la prévention des incendies.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyée par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil adopte le règlement numéro 707-00-2012 remplaçant le règlement 668-11 sur la prévention des incendies.

Adoptée

INCENDIE

33-02-13 **Achat équipement de levage – Service incendie
Adjudication du contrat**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service incendie ;

CONSIDÉRANT qu'une recherche de prix a été effectuée auprès de deux fournisseurs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'équipement de levage à la compagnie CMP Mayer inc. pour un montant de 4 830\$ plus les taxes applicables. Cette dépense est imputable au poste budgétaire 03-310-22-725.

Adoptée

34-02-13 **Embauche - pompier**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service incendie ;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyée par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder à l'embauche de M. Alexandre Lecomte, détenant une formation de pompier 1, à compter de la date des présentes, avec une période de probation de six mois.

Adoptée

LOISIRS CULTURELS

35-02-13

Achat logiciel de Loisirs - Adjudication du contrat – LOGILYS INC.

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs sportifs;

CONSIDÉRANT qu'une recherche de prix a été effectuée auprès de cinq fournisseurs;

CONSIDÉRANT que les coûts seront répartis entre les années 2013 et 2014 ;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyée par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'un logiciel de gestion pour le Service des loisirs, à la compagnie LOGILYS INC., pour un montant de 11 116,93\$ pour l'achat du logiciel, 3 069,83\$ pour la formation et des frais annuels d'exploitation à compter de 2014 de 2 022,41\$, le tout taxes incluses. Cette dépense est imputable au poste 03-310-72-726.

Adoptée

36-02-13

Embauche – Préposée à la bibliothèque et aux loisirs

CONSIDÉRANT la réception de seize curriculum vitae;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs culturels;

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder à l'embauche de Mme Francine Harnois, à titre de préposée à la bibliothèque et aux loisirs, à compter du 7 février 2013, avec une période de probation de trois mois.

Adoptée

37-02-13

Comité des fêtes Nomination d'un membre

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs sportifs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité à cet effet;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyée par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer Mme Ariane Lesage à titre de membre bénévole sur le Comité des fêtes et ce, rétroactivement au 30 janvier 2013.

Adoptée

LOISIRS SPORTIFS

38-02-13

Autorisation d'utilisation de chemins publics École François-Williams- Course de 5 km

CONSIDÉRANT la demande de l'école François-Williams pour la tenue d'une course de 5 km dans les rues de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'école François-Williams à utiliser les rues de la Municipalité pour la tenue d'une course de 5 km, le 29 ou le 30 mai prochain.

Adoptée

SERVICES TECHNIQUES

39-02-13

Achat compteur d'eau - Autorisation de dépense

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a choisi la technologie de lecture par ondes radios et a acquis un logiciel de la compagnie Neptune;

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur des Services techniques à procéder à l'achat de 50 compteurs d'eau auprès de la compagnie Techno, pour un montant de 14 226,44\$ taxes incluses. Ce montant est imputable au poste 02-413-00-999.

Adoptée

40-02-13

Assemblage et installation de luminaires sur les rues Auger, Rémi et Cyrille-Lapointe

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée auprès de quatre fournisseurs;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques;

Il est proposé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff, appuyée par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner le contrat octroyé par le directeur des Services techniques pour l'assemblage et l'installation de luminaires sur les rues Auger, Rémi et Cyrille-Lapointe, à la compagnie Sagemtech inc. pour un montant de 11 635,47\$ taxes incluses. Cette dépense est imputable au poste 03-310-34-721

Adoptée

41-02-13

Achat d'Alun pour l'année 2013 - Étangs municipaux

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité fait partie d'un regroupement avec la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable pour l'achat de produits chimiques pour l'entretien des étangs;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyée par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur des Services techniques à procéder à l'achat d'alun liquide, à la compagnie KEMIRA pour un montant n'excédant pas 12 000\$ taxes incluses pour l'année 2013. Ce montant est imputable au poste 02-415-00-635.

Adoptée

42-02-13

Comité de prévention de la sécurité communautaire de la Municipalité de Saint-Amable - Changement d'appellation du comité

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité à cet effet;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyée par monsieur le conseiller Dominic Gemme et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De changer l'appellation du comité de prévention de la sécurité communautaire de la Municipalité de Saint-Amable pour «*Comité de sécurité municipale*».

Adoptée

43-02-13

**Fabrication, livraison et installation d'enseignes municipales
Adjudication du contrat – Posimage**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la fabrication, la livraison et l'installation d'enseignes municipales APP-13-022-GE;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions, le plus bas soumissionnaire étant conforme;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyée par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat pour la fabrication, la livraison et l'installation de trois enseignes municipales à la compagnie POSIMAGE pour un montant de 33 687,68\$ taxes incluses. Cette dépense est imputable au poste 03-310-32-721.

Adoptée

TRÉSORERIE

44-02-13

Fonds de Parc Imputation des dépenses – Aménagements des parcs

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service de la trésorerie;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyée par monsieur le conseiller Dominic Gemme et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'imputer les dépenses suivantes pour l'aménagement des parcs au Fonds Parc, pour un montant total de 10 586,17 \$ taxes incluses :

Aménagements paysagers Parc des Orioles :	5 432,74 \$
Table à pique-nique parc le Rocher :	1 717,81 \$
Table à pique-nique parc Notre-Dame-de-la-Paix :	1 717,81 \$
Table à pique-nique parc de la Molène :	1 717,81 \$

Adoptée

45-02-13

Annulation des soldes résiduels des règlements 610-08, 641-10 et 642-10

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Amable a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe A des présentes, selon ce qui était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe A pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poitras, appuyée par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Amable modifie les règlements identifiés à l'annexe A des présentes de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe A;

2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe A;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe A. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Saint-Amable informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe A.

QUE la Municipalité de Saint-Amable demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe A des présentes.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

URBANISME

46-02-13

Demande de dérogation mineure numéro 2013-001-DM 467 rue des Orioles

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de réduire la distance minimum requise entre la résidence et la piscine hors terre, à 1 mètre au lieu de 2 mètres, tel que requis au règlement de zonage en vigueur.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la minute 417-01-13 adoptée le 8 janvier 2013, le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné un avis favorable à la demande;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyée par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Amable accepte et accorde la demande de dérogation mineure numéro 2013-001-DM afin de réduire la distance minimum requise entre la résidence et la piscine hors terre, à 1 mètre au lieu de 2 mètres, tel que requis au règlement de zonage en vigueur.

Le terrain porte les numéros de lots 210-167 et 211-327 au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie dans la zone RMF-6.

Adoptée

47-02-13

Embauche - Inspecteur en bâtiment

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service de l'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyée par monsieur le conseiller Dominic Gemme et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De procéder à l'embauche de M. Patrice Roy, à titre d'inspecteur en bâtiment à compter du 14 février 2013, avec une période de probation de six mois.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

- Un résident de la rue Daunais questionne sur l'augmentation de 68% de son rôle d'évaluation
- Un autre résident de la rue Daunais, tout aussi inquiet concernant l'importante augmentation de la valeur de sa propriété, signale que le fossé près de sa résidence est obstrué par toute sorte de détritux et demande à ce que la Municipalité intervienne.
- Un résident de la rue des Chênes veut également dénoncer la hausse de taxes qui est selon lui abusive. Il mentionne de plus qu'il serait pertinent, vu la population grandissante, d'améliorer le réseau routier pour sortir de la ville. Il expose également son mécontentement concernant le nouvel éclairage de la rue Cyrille Lapointe. Il explique que, selon lui, il n'y a pas d'amélioration au niveau de l'éclairage, les lumières DEL diffusant la lumière trop vers le bas. Finalement, il mentionne que le service de transport en commun est sous-utilisé et que la Municipalité dépense des sommes trop élevées par rapport à l'utilisation qui en est faite.
- Un résident de la rue Principale s'informe des raisons de la taxe sur les cours d'eau étant donné que c'est la MRC qui en a la gestion.

LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 20h51 levée la séance régulière de février 2013.

Je, Mario McDuff, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.